



**Communauté de communes
du canton de Lorris
Arrondissement de Montargis
Département du Loiret**

COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU 12 Février 2014

Date de la convocation : 30 Janvier 2014

Nombre de délégués :

- en exercice : 31 - votants : 30 - présents : 30

L'an deux mil quatorze, le 12 Février 2014, à 20 heures 00, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle polyvalente de la commune de Coudroy, sous la présidence de Monsieur Guy BAILLEUL.

Etaient présents :

- Délégués de Chailly-en-Gâtinais : Monsieur Gérard DALAIGRE, Madame Danielle COFINEAU
- Délégués de Châtenoy : Monsieur Gérard BEAUDOIN, Madame Nelly DESMET
- Délégués de Coudroy : Mesdames Marie-Laure BEAUDOIN, Annette AGUILLEE
- Délégués de La Cour-Marigny : Messieurs Jean VALLEE, Pierre MARTINON
- Délégués de Lorris : Messieurs Jean-Paul GODFROY, Bernard PHILIPPEAU, Bernard MAILLET, Madame Maryvonne CHEVALLIER
- Délégués de Montereau : Messieurs Jean DEBOUZY, Jack LOQUET
- Délégués de Noyers : Monsieur Guy MEZARD, Madame Monique BOURASSIN
- Délégués d'Oussoy-en-Gâtinais : Messieurs Guy BAILLEUL, André LEBOEUF
- Délégués d'Ouzouer-des-Champs : Monsieur Yves FLOREZ
- Délégués de Presnoy : Messieurs James COUSIN, Richard SENEGAS
- Délégués de Saint-Hilaire-sur-Puiseaux : Messieurs Michel VIEUGUE, Patrice VIEUGUE
- Délégués de Thimory : Monsieur Pierre-Antoine VALLEE, Madame Martine GALLIER
- Délégués de Varennes-Changy : Madame Evelyne COUTEAU, Monsieur Alain GREAU, Madame Evelyne YANG
- Délégués de Vieilles-Maisons : Monsieur Daniel LEROY, Madame Anny-France ANDRE

Absents excusés :

Monsieur Gérard PERENOM remplacé par Madame Maryvonne CHEVALLIER
Madame Carole LEGAY remplacée par Monsieur Pierre MARTINON
Monsieur Pascal CHEVY, remplacé par Madame Martine GALLIER
Monsieur Jean-Marie CHARENTON, remplacé par Madame Evelyne COUTEAU

Absents :

Monsieur Thierry BOUTRON

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire :

Madame Marie-Laure BEAUDOIN

Le compte-rendu du Conseil Communautaire du 18 décembre 2013 est approuvé à l'unanimité

Communication des décisions prises par délégation donnée au Président dans le cadre de l'Article 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

D2014-01 Mission de maîtrise d'œuvre partielle relative au réaménagement de la Place du Gatinais à Lorris – Société ECMO- 9 400 € HT

N°2014-01 Construction de la Maison de Santé Pluri disciplinaires à LORRIS- Choix des Entreprises

L'avis de consultation pour le marché de construction de la Maison de Santé à Lorris a été lancé en décembre 2013 par une procédure adaptée avec une remise des offres au 16 janvier 2014. 74 entreprises ont répondu.

Elle est basée sur 12 lots pour un montant estimé à 810 000 € H.T.

Il est rappelé que l'opération est financée dans le cadre d'une autorisation de programme avec un crédit de paiement pour 2014 d'un montant de 700 000 €.

Le plan de financement actualisé est le suivant :

	Part du financement (%)	Part du financement H.T.	Total H.T.
Région (CPER)	3,9%	43 000€	591 000 €
Région (Pays Gatinais)	15,6%	172 000 €	
Etat- FEADER	27,3%	301 000 €	
Conseil Général	6,9%	75 000 €	
Communauté de Communes	46,3%	510 705 €	510 705 €
TOTAL	100%	1 101 705€	1 101 705 €

Il est prévu un début des travaux au 1^{er} avril 2014.

Après avis de la Commission Patrimoine et Urbanisme en date du 11 février 2014 et au vu du rapport d'analyse établie par le maître d'œuvre, je vous propose de retenir les offres et les options n° 2 et 3 suivantes :

Lots		Estimations prévisionnelles sans option	Entreprises proposées	Montants H.T. (après mise au point)	Montant option H.T.	Montant H.T. avec option
Lot n°1	VRD	120 000 €	VAUVELLE (mise au point)	117 763,30 €		117 763,30 €
Lot n°2	Gros Œuvre-Enduits	203 000 €	REVIL	205 989,32 €		205 989,32 €
Lot n°3	Charpente Bois	27 000 €	DRU	22 340,67 €		22 340,67 €
Lot n°4	Couverture zinguerie	67 000 €	BORDILLON	55 548,40 €		55 548,40 €
Lot n°5	Menuiseries extérieures aluminium	76 000 €	RIDORET (mise au point)	64 510,00 €	6 720 €	71 230 €
Lot n°6	Menuiseries Intérieurs	23 000 €	AFL FOESSEL	26 223,04 €	10 610,34 €	36 833,38 €
Lot n°7	Platrerie-Isolation-Plafonds	100 000€	PROCHASSON (mise au point)	79 453,00 €		79 453,00 €
Lot n°8	Carrelage Faïence Sols souples	38 000 €	SK CONSTRUCTION	37 222,36 €		37 222,36 €
Lot n°9	Electricité	42 000 €	PERRET (mise au point)	39 991,92 €		39 991,92 €
Lot n°10	Peinture	13 000 €	NEYRAT (mise au point)	13 528,23 €		13 528,23 €
Lot n°11	Espaces verts	20 000 €	DUNOU (mise au point)	23 904,00 €		23 904,00 €
Lot n°12	Chauffage ventilation Plomberie Sanitaire	81 000 €	HEYER ET MARTIN	74 918,04 €		74 918,04 €
TOTAL H.T		810 000 €		761 392,28 €	17 330,34 €	778 722,62 €

Soit écart 6,38%

Montant total du marché TTC avec options 2 et 3 = 934 467,14 €

Lot 5- Option 3 : Stores d'occultations
Lot 6- Option 2 : Habillages sur murs

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE à l'unanimité :

- **D'ACCEPTER** les offres des entreprises retenues telles que présentées ci-dessus pour un montant total de 761 392,28 € H.T.
- **D'ACCEPTER** les options 2 et 3 pour un montant de 17 330,34 € H.T.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer toutes les pièces du marché de travaux pour un montant total de 778 722,62 € H.T soit 934 467,14 € TTC avec les mises au point correspondantes.

N2014-02 Marché de curage de fossés- Choix de l'entreprise

Il a été lancé, début janvier 2014, une consultation pour les travaux de curage de fossé (28 kilomètres) et de dérasement accotement (11 kilomètres) sur l'ensemble des voies communales du canton. L'enveloppe de l'opération avec une tranche conditionnelle est de 67 625,60 € H.T. soit 80 880,10 € TTC. Huit entreprises ont répondu à la consultation.

Les critères de jugement des offres sont par ordre décroissant :

- ✓ Critère 1 : Le prix des prestations, jugé sur la base du détail estimatif, pour 60%
- ✓ Critère 2 : la valeur technique, pour 40%

	Bouchard	Vauvelle	TPCM	COREAT	Garavoglia	Bourgogne Tpublic	Plaisance	Lefevre
Montant Total HT (en €)	68 600,48	66 960,00	140 904,80	45 265,75	51 306,00	88 463,10	86 033,95	55 838,60
Tva 20% (en €)	13 720,10	13 392,00	28 180,96	9 053,15	10 261,20	17 692,62	17 206,79	11 167,72
Montant Total TTC (en €)	82 320,58	80 352,00	169 085,76	54 318,90	61 567,20	106 155,72	103 240,74	67 006,32
TOTAL sur 10	6.559	8.056	5.128	9.400	7.894	6.070	6.557	8.864
Classement	5	3	8	1	4	7	6	2

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE à l'unanimité :

- **De RETENIR** l'offre de la société CORREAT (située à Vaudoy en Brie- 77) pour un montant de 54 318,90 € TTC.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer le présent marché.

M. Gérard BEAUDOIN regrette qu'il y ait eu un seul lot. Il indique qu'il avait été convenu à la Commission Voirie que le marché serait divisé en plusieurs lots, car les petites entreprises locales n'ont pas pu répondre à ce marché.

Il demande également, comme Messieurs Alain GRÉAU et Daniel LEROY, à connaître les conditions exigées dans le cahier des charges et sont inquiets sur la prestation de la société proposée qui vient du 77. Il est décidé de retenir l'offre de la société, de suivre de façon très scrupuleuse le travail de cette dernière. Il est convenu également que le mémoire technique de la société soit envoyé à chaque commune. Un planning d'intervention leur sera également transmis.

Le cahier des charges de la consultation pour la programmation Curage 2014 sera revu et validé en commission voirie.

N2014-03 Marché pour le mur de soutènement sur la commune de Montereau- Choix des Entreprises

Il a été lancé, fin décembre 2013, une consultation pour les travaux de sécurité sur la commune de Montereau pour réaliser un mur de soutènement le long d'une voie communale lieu-dit la Beauce. L'enveloppe de l'opération est de 34 660 € H.T. soit 41 592 € TTC. Six entreprises ont répondu à la consultation.

Les critères de jugement des offres sont par ordre décroissant :

- ✓ Critère 1 : Le prix des prestations, jugé sur la base du détail estimatif, pour 60%
- ✓ Critère 2 : la valeur technique, pour 40%

	MV Bâtiment	Vauvelle	Revil	Veyer	Monchieri	Mousset
Montant Total HT (en €)	20 183,60	17 997,00	45 404,00	26 827,00	31 642,80	17 740,69
Tva 20% (en €)	4 036,72	3 599,40	9 080,80	5 365,40	6 328,56	3 548,14
Montant Total TTC (en €)	24 220,32	21 596,40	54 484,80	32 192,40	37 971,36	21 288,83
TOTAL Sur 10	8.230	9.514	5.945	7.968	6.363	8.000
Classement	2	1	6	4	5	3

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE à l'unanimité :

- **De RETENIR** l'offre de la société VAUVELLE pour un montant de 21 596,40 € TTC.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer le présent marché.

M. Bernard Philippeau demande s'il y a eu une étude béton au préalable. Non, cela n'a pas été demandé.

N2014-04 Extension des bureaux de la communauté – Avenants

Un marché de travaux pour un montant de 390 619,85 € HT a été conclu en 2013. Il vous été soumis lors du conseil communautaire en date du 18 décembre dernier 3 avenants dont deux portaient sur un problème d'isolation sur la partie existante pour un montant total de 9112,5 € HT.

Aujourd'hui, il vous est proposé à nouveau 3 avenants pour les lots 11, 8 et 12. En effet, il n'avait pas été prévu initialement de modifier le sol souple dans la partie existante ainsi que l'isolation. Or, dans la partie existante en cours de rénovation, il s'avère important au vu des travaux effectués par ailleurs de changer le sol souple, de renforcer l'isolation dans la partie existante.

Lot 11 Sols souples – Titulaire Peinture Beaunoise

Montant initial du marché : 23 526,24 € HT

Avenant avec plus value : 5 636,43 €

Total HT : 29 162,67 €

Total TTC : 34 991,05 €

Lot 8- Chauffage- Ventilation- Plomberie

Montant initial du marché : 45 081,51 € HT

Avenant avec plus value : 319,17 €

Total HT : 45 400,68 €

Total TTC : 54 300,49 €

Lot 12- Faux plafonds

Montant initial du marché : 7 960,81 € HT

Avenant avec plus value : 975 €

Total HT : 8 935,81 €

Total TTC : 10 691,13 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE à l'unanimité :

- **D'ACCEPTER** ces avenants ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à les signer.

Mme Anny-France ANDRE fait observer que le maitre d'œuvre aurait dû prévoir des travaux non chiffrés.

N2013-05 Constitution d'un groupement de commandes - Aménagement de la Place du Gâtinais

La commune de LORRIS va réaliser en 2014 des travaux d'aménagement de la Place du Gâtinais. La communauté participe à cette opération dans le cadre de la programmation voirie 2013 sur la partie voirie communale. Au vu de l'importance de l'opération, il a été convenu avec la mairie de constituer un groupement de commandes qui sera maître d'ouvrage de l'opération.

Ce groupement de commande sera constitué de 2 entités : la Communauté de Communes et la Commune. Un seul marché de travaux sera lancé mais chaque partie sera responsable financièrement de sa partie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE à l'unanimité :

- **D'ACCEPTER** les termes de la convention de groupement de commandes annexée
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer la présente convention et d'autoriser à lancer la consultation pour les travaux.

Informations du Président :

M. Guy BAILLEUL intervient sur 2 domaines :

- ✓ Travaux Extension des bureaux de la Communauté de Communes

Il informe le Conseil qu'il y a un problème d'altimétrie entre le nouveau et l'ancien bâtiment (différence de 5 cm).

Il fait part du compromis proposé par le maître d'œuvre. Les conseillers ne veulent pas du compromis et demande la stricte application du CCTP à savoir : un bâtiment de plein pied dans sa totalité.

- ✓ Projet de découpage des cantons :

Il demande si le Conseil souhaite par une motion se prononcer sur le découpage des cantons (projet du gouvernement et le projet du Conseil Général).

M. Jean-Paul GODFROY indique que la commune de Lorris a transmis un avis au Président du Conseil Général. Il est d'accord sur le principe du découpage des cantons à condition qu'il y ait un objectif final (décomposé en plusieurs étapes) : à savoir une seule Communauté. Si le but est seulement électoral, le nouveau découpage ne

sert à rien. Il considère à présent, qu'il est inutile pour la Communauté de Communes de se prononcer car il est trop tard.

Monsieur James COUSIN souligne toutefois que la contreproposition faite par le Président du Conseil Général ne convient pas à notre canton. Nous n'avons aucun point commun avec le secteur de Beaune-la-Rolande.

Questions diverses :

- M. Gérard DALAIGRE : Au sujet du SIVLO, il aurait souhaité qu'un état des lieux soit fait lors de la dissolution des 2 syndicats (Solin et Bezonde). Il demande de faire le point sur la location des Atelier-Relais. M.Guy BAILLEUL fait savoir que le 2^{ème} atelier-relais a été reloué à une société : Techni-France. Le 1^{er} sert toujours provisoirement de locaux à la Communauté de Communes mais il y a une société spécialisée en blanchisserie de vêtements de pompiers de Romans Sur Isère intéressée.
- M. Gérard BEAUDOIN souhaite aborder la question de la gouvernance au niveau du SCOT. Récemment, des ateliers ont été organisés et il s'inquiète que tout cela soit déjà ficelé.
- M. Pierre-Antoine VALLEE va dans le même sens que M. Gérard BEAUDOIN. Il a peur que les petites communautés ne soient pas entendues. On ne tient pas compte de nos avis. La discussion au niveau du SCOT n'est pas ouverte, tout est bouclé.
- M. Jean-Paul GODFROY informe qu'il souhaite créer avec d'autres une association sur la défense du Patrimoine Local. Il va envoyer à chaque commune un projet de statuts d'associations. Il recherche des personnes intéressées.
4 Pôles prévus :
 - ✓ Pole médiéval.
 - ✓ Pole contemporain.
 - ✓ Pole Bâtiments historiques.
 - ✓ Pole Culturel.
- M. Pierre-Antoine VALLEE informe que le surpresseur de la station d'épuration de Thimory est en vente. Il propose que la Communauté adhère à un site de vente en ligne « web enchères publiques » pour permettre à la Commune de le mettre en vente via ce site Internet.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h45.

Guy BAILLEUL



Président de la Communauté